

APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME



MANDAT DU COMITÉ

- A le pouvoir d'étude, d'avis et de recommandation au conseil en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de construction ou toute autre matière prévue dans une loi, un règlement de compétence provinciale ou municipale;
- Étudier toute demande de dérogation mineure selon les formalités et les délais prévus dans le règlement sur les dérogations mineures, dans les règlements de zonage et de lotissement applicables sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda et dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Analyser les diverses demandes d'aide financière en lien avec la rénovation des façades des bâtiments situés aux centres-villes et faire des recommandations au conseil municipal, et ce, dans le cadre du Programme de revitalisation des façades du centre-ville;
- Étudier toute demande de plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) selon les formalités prévues dans le règlement PIIA;
- Présenter un rapport annuel sommaire au conseil municipal;
- Tout autre mandat délégué par le conseil municipal.

PERSONNES-RESSOURCES

La greffière adjointe et cheffe du contentieux, la directrice de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et le conseiller en urbanisme.

PÉRIODICITÉ DES RENCONTRES

Une à deux fois par mois (minimum 12 rencontres par année).

POUR POSTULER

Remplir le [formulaire en ligne](#)

Date limite : 30 avril 2025

INFORMATION

M^e Myriam Coderre, greffière adjointe et cheffe du contentieux
819 797-7110, poste 7389 | myriam.coderre@rouyn-noranda.ca